

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
COMMUNE DE
SAINT-MAURICE

Nombre de conseillers élus :

11

Conseillers en fonction :

11

Conseillers présents :

11

PROCES VERBAL
Séance du 09 octobre 2025
Acte n° DEL-09102025-00

Convocation du 11/09/2025

Sous la présidence de M. Jean-Marc WITZ, Maire,

Membres présents : Mmes et Mrs, Marielle KNECHT, Vincent LEIBEL, Frédéric HEINRICH, Jean Philippe HOLWEG, Martial BURGER, Marie Aude HELD, Cécile EVRARD, Joëlle BREG, Nadine Cros, Béatrice LORBER-ACKERMANN

Membres absents excusés :0

Secrétaire de Séance : Joëlle BREG

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 18 heures 30.

=====

01 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu de la réunion du 30/06/2025

02. Contrat d'entretien avec le chauffagiste MLC Chauffage de Valf

M. le Maire expose au Conseil Municipal les différents points du contrat d'entretien avec le chauffagiste MLC Chauffage de Valf.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES VOIX :

Accusé de réception en préfecture
067-216704270-20251015-DEL-09102025-00-DE
Date de télétransmission : 15/10/2025
Date de réception préfecture : 15/10/2025

- **ACCEPTE** les différents points du contrat d'entretien avec les chaffagiste MLC Chauffage de Valf.
- **CHARGE** le Maire de toutes les modalités liées à cette décision
- **AUTORISE** Le Maire à signer toutes pièces.

03 Nomination d'un référent territorial EESH

M. le Maire expose au Conseil Municipal les différents aspects et enjeu d'un référents territorial EESH (Espèces à Enjeu pour la Santé Humaine).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES VOIX :

- **APPROUVE** la nomination de Mme Cécile EVRARD en tant que Référent Territorial pour les Espèces à Enjeu pour la santé Humaine.

04. Limitation de vitesse à 40km/h dans SAINT-MAURICE

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2213-1 et L 2213-2 ;

VU le Code Pénal, notamment son article R 610-5 ;

VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route ;

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des mobilités et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription - approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié) ;

CONSIDERANT.

M. le Maire expose au Conseil Municipal les différents points sur les aménagements récents et l'extension de l'urbanisme à SAINT-MAURICE

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES VOIX :

- APPROUVE que sur les différentes routes principale ou secondaire à SANT-MAURICE la vitesse MAXIMALE soit limitée à 40 Km/h.

Cette délibération sera transmise à :

- Monsieur le Chef, commandant de la Brigade de Gendarmerie à VILLE
- Monsieur le Responsable de l'Unité Technique du Conseil Départ. à VILLE.
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de VILLE.

05. Divers

1. Signalisation

La signalisation (passage piéton, bande STOP, Cédez le passage) a été refaite.

2. Réparation ascenseur

L'ascenseur a été réparé le 25 septembre 2025 et est à nouveau opérationnel.

3. Fermeture du périscolaire le matin

M. le Maire a informé les conseillés des différentes problématiques liées à la gestion du périscolaire par la MJC de Villé et notamment de la fermeture de celui-ci le matin.

4. Rappel sapin le 6 décembre

M. le Maire a rappelé au conseillers la pose du Sapin le samedi 6 décembre 2025.

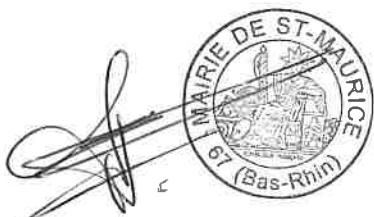
5. Arrêt de Windows 10 pour Windows 11

M. le Maire a informé les conseillés sur l'arrêt informatique de Windows 10 pour Windows 11 avec l'achat du matériel informatique adéquat.

Saint-Maurice, le 10/10/2025

Le Maire :
Jean Marc WITZ

Le secrétaire de séance
Joëlle BREG



A handwritten signature in black ink, appearing to read "BREG".

Accusé de réception en préfecture
067-216704270-20251015-DEL-09102025-00-DE
Date de télétransmission : 15/10/2025
Date de réception préfecture : 15/10/2025

Accusé de réception en préfecture
067-216704270-20251015-DEL-09102025-00-DE
Date de télétransmission : 15/10/2025
Date de réception préfecture : 15/10/2025